AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 26-4-74 742329

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION "CENTRE" (Tél. 86-36-24)
(CHER, INDRE, LOIRET, LOIR-ET-CHER, INDRE-ET-LOIRE, EURE-ET-LOIR)
Sous-Régie de la Protection des Végétaux, 93, rue de Curambourg - 45400 FLEURY-LES-AUBRAIS
C.C.P. : La Source 4.604-25

ABONNEMENT ANNUEL
30 Francs

BULLETIN TECHNIQUE N° 14

24 Avril 1974
ARBRES FRUITIERS

TAVELURE DU POMMIER ET DU POIRIER

Depuis notre dernier bulletin du 11 Avril, les conditions climatiques ont été défavorables aux Tavelures. Les basses températures, la sécheresse ont ralenti la maturation des périthèces et empêché toute contamination.

Cependant, la végétation s'est développée et le dernier traitement risque d'avoir perdu une grande partie de son efficacité du fait d'un accroissement de la surface foliaire notamment dans les vergers où il a été exécuté tout au début de la semaine dernière.

La prochaine période pluvieuse risque d'être à l'origine de contaminations graves dans tous les vergers insuffisamment protégés car les projections d'ascospores seront certainement beaucoup plus nombreuses.

Il est donc nécessaire de prendre ses dispositions pour assurer une protection aussi parfaite que possible lors de la prochaine période pluvieuse (voir à ce sujet notre bulletin du 3 Avril).

OIDIUM DU POMMIER

Les manifestations de cette maladie sont parfois très nombreuses dans les vergers contaminés l'année dernière.

Il est donc conseillé de profiter du traitement contre la Tavelure pour poursuivre la lutte contre l'Oïdium. Ce traitement doit être complété, dans la mesure du possible, par la suppression des pousses oïdées.

ACARIENS

Malgré des températures peu clémentes, les éclosions des oeufs d'hiver de l'araignée rouge se sont pousuivies. Il y a donc lieu d'être attentif et de surveiller périodiquement les vergers afin de juger si une intervention est nécessaire.

Le choix du produit sera fonction de la présence d'autres ravageurs : pucerons, chenilles défoliatrices, psylles. Dans ce cas, il sera souhaitable d'utiliser un organophosphoré polyvalent à action systémique ou de contact. En l'absence d'autres ravageurs il sera préférable d'utiliser un acaricide spécifique toujours moins dangereux pour la faune utile, afin d'éviter un éventuel phénomène d'accoutumance (voir à ce sujet les Bulletins techniques numéros 5 de Mars 1974 et numéro 9 d'Avril 1974).

CHENILLES DEFOLIATRICES, PSYLLES, PUCERONS

On observe une activité parfois importante des chenilles défoliatrices. D'autre part, de nombreuses larves de psylles peuvent être observées dans certains vergers négligés. Il y a donc lieu de surveiller les cultures afin d'effectuer le cas échéant un traitement en tenant compte des indications données à la rubrique "Acariens" et de celles contenues dans notre bulletin du 11 Avril.

Imprimerie de la Station "Centre" - Le Directeur-Gérant : L. BOUYX

.../...

EXCORIOSE, BLACK-ROT ET ROT-BRENNER — VIGNE

Les conditions climatiques actuelles sont défavorables à ces maladies. Toutefois la prochaine période pluvieuse pourra être à l'origine de contaminations.

Les projections d'ascospores de Black-rot se pousuivent. Il y a donc lieu de tenir compte des indications données dans notre Bulletin du 11 Avril.

MELIGETHE ET CHARANCON DES SILIQUES — CULTURES OLEAGINEUSES

Malgré des températures assez peu favorables, on observe parfois dans certaines cultures des réinfestations dépassant les seuils d'intervention.

Les indications données dans nos Bulletins du 25 Mars et du 3 Avril restent donc toujours valables.

SEPTORIOSE DU CELERI — CULTURES LEGUMIERES

Cette maladie peut faire de graves dégâts à la plantation.

Il est conseillé de protéger les pépinières en intervenant avec l'un des produits suivants : produits cupriques (250 g de Cu/hl) - oxyquinoléate de cuivre (60 g/hl) bénomyl (40 g/hl) - carbatène + manèbe (40 + 120 g/hl) - méthylthiophanate (70 g/hl) - captafol (160 g/hl) - mancozèbe (160 g/hl) - manèbe (160 g/hl) - propinèbe (210 g/hl).

MOUCHE DE L'ASPERGE

Il est conseillé de poursuivre la protection des jeunes aspergeraies en tenant compte des indications données dans le dépliant qui a été remis à chaque abonné.

MALADIE DES TACHES ROUGES DU FRAISIER

Les conditions climatiques actuelles sont défavorables à cette maladie.

Le traitement conseillé dans notre Bulletin du 6 Mars a perdu son efficacité par suite de l'apparition de nouvelles feuilles. Une protection aussi parfaite que possible doit donc être envisagée avant la prochaine période pluvieuse. On pourra utiliser un produit à base de manèbe à la dose de 240 g de MA/hl.

CHENILLES DE NOCTUELLES OU VERS GRIS — TOUTES CULTURES

Ces ravageurs peuvent faire des dégâts sur de nombreuses cultures, notamment sur la vigne et les cultures légumières, en détruisant la jeune végétation. Ces chenilles sont difficiles à détruire car elles sont très résistantes aux insecticides.

Seuls les appâts empoisonnés donnent des résultats intéressants. On peut utiliser la formule suivante (quantité pour 1 ha) : son (100 kg) + eau (15 à 60 L) et l'un des produits suivants : endosulfan (290 g) - lindane (400 g) - toxaphène (600 g). Ces matières actives ne sont homologuées que pour l'utilisation en appât vis à vis de ces ravageurs.

LE TRAITEMENT DES PARTIES AERIENNES DES CEREALES — CULTURES CEREALIERES

Dans notre Bulletin numéro 12 du 9 Avril nous avons publié une mise au point reflétant l'attitude du Service de la Protection des Végétaux vis à vis des traitements proposés pour lutter contre les maladies des parties aériennes des céréales.

Nous avons indiqué qu'un système simple de repères devant permettre à l'agriculteur de décider d'effectuer ou de ne pas effectuer de traitement fongicide serait ultérieurement publié.

Nous informons donc nos lecteurs que ces renseignements font l'objet d'un article "Traitements fongicides des parties aériennes des céréales : Quand et comment traiter" qui paraît, sous la signature de A. CRESPY, dans le numéro de Mai de la revue PHYTOMA. Nous vous engageons à prendre attentivement connaissance de cet article.

Les Ingénieurs chargés des Avertissements Agricoles

G. RIBAULT
B. LELIEVRE

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie
Chef de la Circonscription phytosanitaire "Centre"

G. BENAS

.../...

MINISTERE DE L'AGRICULTURE
Service de la Protection des Végétaux
Circonscription phytosanitaire "Centre"

INSECTICIDES UTILISABLES EN TRAITEMENT DE SOL CONTRE LES RAVAGEURS ANIMAUX DE LA POMME DE TERRE

Matière active Spécialité commerciale Formulation	Produit commercial		TAUPINS	VERS BLANCS	SCUTIGERELLES
	Dose/ha en localisation	Observations			
Chlorpyrifos (DURSBAN) Microgranulés à 5 %	25 kg	Localiser dans la raie de plantation	+++	+++	+++
Diazinon (BASUDINE, CHIMAC DIAZO) Microgranulés à 10 %		100 kg/ha en plein. Existe aussi en liquide	+	+	+
Fonofos (DYFONATE) Microgranulés à 5 %	30 kg	Localiser dans la raie de plantation. Existe aussi en liquide.	+++	+++	+++
Parathion (Diverses)	30 à 40 kg (1)	Localiser dans la raie de plantation. Existe aussi en liquide.	++	++	+
Trichloronate (PHYTOSOL) Granulés à 2,5 % et à 5 %	30 à 40 kg (1)	Localiser dans la raie de plantation. Existe aussi en liquide	++	++	+
Phoxime (VOLATON, AGRIDINE) Microgranulés à 5 %	30 kg	Localiser dans la raie de plantation	++	++	++
Lindane (Diverses)	1,5 kg de matière active en plein. Un délai de plusieurs mois est nécessaire entre l'application et la plantation des pommes de terre		+++	+++	0

(1) Dose applicable pour un granulé titrant 5 % de matière active.

Légende :
0 : Efficacité nulle
\+ : Efficacité faible
++ : Efficacité moyenne
+++ : Bonne efficacité

REMARQUE : Les insecticides ci-dessus ont une efficacité suffisante en cas d'infestation moyenne (jusqu'à 600 000 larves de taupins/ha ; au-delà tous sont insuffisants.

AVRIL 1974

P319